

1. Programme B Gynerisq : accréditation individuelle et en équipe

1.1. Programme B : Accréditation individuelle

► Objectifs du programme d'accréditation individuelle (présentation publiée sur le site à l'attention des déclarants)

L'OA vous présente le programme d'accréditation B couvrant la période 2020-2022. Celui-ci a été élaboré par l'organisme agréé avec une large concertation de spécialistes. Son contenu permet de répondre aux exigences du dispositif d'accréditation. La formation dans les activités pratiques, le suivi des recommandations, les moyens de prévention mis en place par chacun aideront à une réduction des risques et à une meilleure qualité de la pratique.

En 2020 les nouveautés du programme portent sur :

- Une nouvelle situation à risque : Lésion des voies urinaires en chirurgie gynécologique
- Une SAR réactualisée : « complications hémorragiques après chirurgie gynécologique et obstétricale »
- De nouvelles recommandations qui explorent de nouveaux risques :
 - Rupture prématurée des membranes avant terme
 - Rupture des membranes à terme avant travail
 - Présentation du siège
 - Prise en charge de l'endométriose
 - Tumeurs frontières de l'ovaire
 - Contraception
- Une nouvelle activité d'amélioration des pratiques : suivi d'un indicateur de gestion des risques et actions d'amélioration

Les 20 situations à risque, 28 recommandations et les 8 activités de ce programme se répartissent dans les champs d'activité suivants :

- Obstétrique ;
- Chirurgie endoscopique ;
- Chirurgie gynécologique non endoscopique ;
- Diagnostic prénatal ;
- Aide médicale à la procréation ;
- Équipe.
- Gynécologie

Dans le SIAM 2.0, la sélection des recommandations et des activités à réaliser est effectuée par le médecin lors de son engagement dans le dispositif.

► Contenu du programme d'accréditation individuelle :

Le programme d'accréditation individuelle comporte 4 exigences, à réaliser annuellement :

- **La déclaration d'un événement indésirable associé aux soins (EIAS)**

- Privilégier les situations ayant un intérêt pédagogique, c'est-à-dire dans lesquelles a posteriori on aurait fait « autrement ».
- Ne pas déclarer des situations cliniques complexes correctement prises en charge
- Remplir systématiquement sur le site gynerisq.fr, rubrique « mon accréditation » puis « Mes EPR » le questionnaire dédié :
 - Soit à une situation à risque ciblée (cf. tableau 5)
 - Soit à une situation non ciblée

Les déclarations sont analysées par les experts de l'OA, anonymisées, puis enregistrées dans la base de la HAS (dite de retour d'expérience).

- **La réponse à un audit de connaissance sur une recommandation de pratique clinique :**
 - La liste des RCP sélectionnées par Gynerisq est dans le Tableau 2
 - L'audit est à remplir sur le site Gynerisq.fr, rubrique « mon accréditation » puis « Mes recommandations »
- **La réalisation d'au moins deux activités** correspondant au champ d'activité du médecin (cf. Tableau 3) :
 - Une obligatoire : la réponse à l'enquête de pratique de l'année ;
 - Une au choix parmi toutes les autres activités facultatives.
- **Le déclenchement du bilan** (annuel ou d'accréditation) : il permet de soumettre à l'OA le travail effectué dans l'année pour pouvoir obtenir l'accréditation et la conserver. Il doit être adressé à l'OA dans les 3 mois précédant la date d'échéance.

Tableau 1. Liste des EIAS ciblés par l'OA.

EIAS ciblés
Transfusion maternelle pour hémorragie du post-partum
Complication infectieuse d'une intervention chirurgicale gynécologique ou obstétricale
Complication hémorragique d'une intervention chirurgicale gynécologique ou obstétricale
Rupture utérine
Dystocie des épaules
Faux-négatif en échographie fœtale
Complications des prélèvements fœtaux
Défaillance dans la prise en charge d'un patient sous anticoagulant ou antiagrégant plaquettaire (situation à risque du programme inter-spécialités)
Mort périnatale

Incident révélant un dysfonctionnement dans l'équipe soignante
Oubli de textile
Incidents de repérage pré-op en chirurgie mammaire
Difficultés d'extraction d'un 2ème jumeau
Complications des bandelettes sous urétrales
Complication de l'hystérocopie
Complication d'une prise en charge d'aide médicale à la procréation
Difficultés obstétricales en rapport avec l'obésité
Dysfonctionnement lié à l'outil informatique
Naissance d'un enfant en détresse néonatale
Lésion des voies urinaires en chirurgie gynécologique

Tableau 2. Liste des recommandations du programme.

Recommandations
Modalités de surveillance fœtale pendant le travail
Les hémorragies du post-partum
Recommandation pour la pratique de l'antibioprophylaxie en chirurgie
Risques de la voie d'abord en cœlioscopie
Grossesse gémellaire
Prise en charge des surdosages, des situations à risque hémorragique et des accidents hémorragiques chez les patients traités par antivitamines K en ville et en milieu hospitalier

Prévention de la maladie thromboembolique veineuse péri opératoire et obstétricale

Accouchement en cas d'utérus cicatriciel

Indication de la césarienne programmée à terme

Grossesse prolongée - Terme dépassé

Délivrance de l'information du patient sur son état de santé

Pertes de grossesse

Prévention des complications de l'hystérocopie

Dystocie des épaules

Hystérectomie

Extractions instrumentales

Accouchement normal dont l'accouchement physiologique

Traitement du prolapsus génital non récidivé de la femme

Administration de l'ocytocine au cours du travail spontané

Rupture prématurée des membranes avant terme

Rupture des membranes à terme avant travail

Présentation du siège

Prise en charge de l'endométriose

Tumeurs frontières de l'ovaire

Contraception

SSP Comment sécuriser le circuit d'un prélèvement réalisé au bloc opératoire ?

SSP No Go au bloc opératoire : comment renforcer les barrières de sécurité ?

SSP Comment gérer les risques associés à l'utilisation du bistouri électrique ?

Tableau 3. Liste des activités du programme d'accréditation individuelle.

Activités	Obligatoire / Optionnelle
Répondre à l'enquête de pratique de Gynerisq	Obligatoire
Participation à une formation/DPC	Optionnelle
E-learning sur la lecture du RCF via le site de Gynerisq	Optionnelle
Réalisation d'une analyse des pratiques professionnelles	Optionnelle
E-learning sur l'Information aux patients via le site de Gynerisq	Optionnelle
Participation à une RMM	Optionnelle
Etude d'un dossier de mort maternelle comme assesseur du CNEMM	Optionnelle
Travail sur un indicateur de gestion des risques	Optionnelle

1.2. Accréditation en équipe

1.2.1. Accréditation en équipe

- **Objectifs du programme d'accréditation en équipe (présentation publiée sur le site à l'attention des déclarants)**

L'OA a la volonté de promouvoir le travail en équipe.

L'OA vous présente le programme d'accréditation en équipe B couvrant la période 2020-2022. Celui-ci a été élaboré par l'organisme agréé avec une large concertation de spécialistes. Son contenu permet de répondre aux exigences du dispositif d'accréditation en équipe. La formation dans les activités pratiques, le suivi des recommandations, les moyens de prévention mis en place par chacun aideront à une réduction des risques et à une meilleure qualité de la pratique.

En 2020 les nouveautés du programme portent sur :

- Une nouvelle situation à risque : Lésion des voies urinaires en chirurgie gynécologique
- Une SAR réactualisée : « complications hémorragiques après chirurgie gynécologique et obstétricale »
- De nouvelles recommandations qui explorent de nouveaux risques :
 - Rupture prématurée des membranes avant terme
 - Rupture des membranes à terme avant travail
 - Présentation du siège
 - Prise en charge de l'endométriозe
 - Tumeurs frontières de l'ovaire
 - Contraception
- Une nouvelle activité d'amélioration des pratiques : suivi d'un indicateur de gestion des risques et actions d'amélioration

Les 20 situations à risque, 28 recommandations et les 8 activités de ce programme se répartissent dans les champs d'activité suivants :

- Obstétrique ;
- Chirurgie endoscopique ;
- Chirurgie gynécologique non endoscopique ;
- Diagnostic prénatal ;
- Aide médicale à la procréation ;
- Équipe.

Dans le SIAM 2.0, la sélection des recommandations et des activités à réaliser est effectuée par le médecin référent lors de l'engagement de l'équipe dans le dispositif.

► Engagement des équipes dans le dispositif d'accréditation

Toute équipe souhaitant mettre en œuvre cette démarche doit s'identifier auprès de l'OA. Elle s'engage à réaliser l'ensemble des actions composant le programme.

Tous les médecins constituant une nouvelle équipe doivent être engagés individuellement dans l'accréditation. Un médecin souhaitant rejoindre une équipe déjà constituée doit être accrédité. En outre, l'OA vérifiera la pertinence de la création d'une équipe dans le service / pôle concerné : au moins la moitié des médecins de la spécialité exerçant dans le service devront s'engager dans la démarche d'accréditation en équipe.

Dans l'équipe, un médecin « référent » sera identifié. Il aura pour rôle de créer l'équipe et de saisir les informations relatives à la mise en œuvre du programme dans le SIAM 2.0.

► Contenu du programme d'accréditation en équipe :

Le programme d'accréditation individuelle comporte 4 exigences, à réaliser annuellement :

- La déclaration d'au minimum 1 EIAS par médecin composant l'équipe (limité à 6 EIAS par équipe et par an dans les situations où l'équipe est composée de plus de 6 praticiens) : l'analyse de ces EIAS doit être réalisée collectivement (RMM, CREX, etc.). Plusieurs EIAS peuvent être analysés en une séance de

RMM. Il convient, si possible, de privilégier les situations à risque péri-opératoire. Les événements déclarés peuvent se rapporter à un sujet ciblé à l'avance par la spécialité. Ces sujets, appelés « EIAS ciblés » correspondent à des risques que les experts ont choisi de privilégier comme sujets d'étude (cf. Tableau). Les déclarations sont analysées par les experts de l'OA, anonymisées, puis enregistrées dans la base de la HAS (dite de retour d'expérience).

- La mise en œuvre collective de 2 recommandations correspondant au champ d'activité de l'équipe (cf. Tableau) : il s'agit d'appliquer dans la pratique quotidienne les recommandations choisies par l'OA (émises par des sociétés savantes, des institutions ou par le conseil scientifique de l'OA) et de les définir par la rédaction d'un protocole de service.
- La réponse à l'enquête de pratique individuelle de Gynersiq.
- La réalisation de 3 activités correspondant au champ d'activité de l'équipe (cf. Tableau 4. Liste des activités du programme d'accréditation en équipe.). Un champ d'activité nouveau intitulé « équipe » a été créé permettant de sélectionner les éléments à réaliser en équipe.
- Le déclenchement du bilan collectif (annuel ou d'accréditation) : il permet de soumettre à l'OA le travail effectué dans l'année pour pouvoir obtenir et conserver l'accréditation individuelle et la reconnaissance de la démarche d'accréditation en équipe. Il est seulement possible de réaliser un bilan 3 mois avant la fin de chaque période annuelle.

Tableau 4. Liste des activités du programme d'accréditation en équipe.

Activités	Obligatoire / optionnelle
Rédaction et suivi des protocoles de soins	Facultatif
Améliorer la communication des soignants	Facultatif
Partage des connaissances	Facultatif
Indicateurs et évaluation des pratiques	Facultatif
Répondre à l'enquête de pratique de Gynersiq	Obligatoire
Adaptation de l'outil informatique pour diminuer les risques	Facultatif
Participation en équipe à une formation/DPC	Facultatif

